



LES RESEAUX DE PCR ET ACTEURS DE LA RADIOPROTECTION ET LA CORPAR : EVOLUTIONS RECENTES ET ACTIONS EN COURS

Christian Lefaure, et tous les membres de la CORPAR

Animateur CORPAR
2 square Léon Guillot
clefaureconsult@free.fr

L'évolution des réseaux entre 2012 et 2014

Les réseaux furent créés par des PCR qui, au retour de leur formation, ressentaient un grand isolement sur leurs lieux de travail. Mais, dès leur création, ils ont regroupé tous les acteurs de la radioprotection (médecins du travail, préventeurs, formateurs, physiciens médicaux...).. Le rôle de ces réseaux, créés par des acteurs de terrain est de faciliter une amélioration de la radioprotection de terrain et de faire en sorte que les PCR et autres acteurs disposent des outils et de l'environnement qui leur permettent de bien mettre en œuvre leurs missions de radioprotection. Ils servent de sociétés d'entraide entre leurs membres et de lieu de formation.

Depuis les dernières journées PCR de 2012, deux nouveaux réseaux sont apparus en Bourgogne-Franche Comté et en Poitou-Charente. L'ensemble du territoire français métropolitain est maintenant couvert par 14 réseaux régionaux de PCR et acteurs de la radioprotection. Il aura fallu moins de 3 ans depuis la création de la CoRPAP pour satisfaire cet objectif. Les DOM TOM sont partiellement couverts par un réseau guadeloupéen qui est ouvert aux Martiniquais.

Ces réseaux regroupent près de 1500 personnes, qui participent de façon régulière à l'une ou aux deux réunions annuelles du réseau de leur région. Tous les réseaux, même les plus anciens continuent à voir le nombre de leurs membres s'accroître.

14 réseaux sont plurisectoriels, et jusqu'à présent seul le réseau APCRAP (réseau historique de l'APHP en Ile de France) se cantonnait au secteur médical. Il vient de décider de s'ouvrir aux autres secteurs. L'ensemble du territoire français sera donc couvert pour tous les secteurs.

On ne peut cependant pas dire que tous les secteurs sont aussi bien couverts les uns que les autres. En effet, si le secteur médical est partout très présent, le secteur de la recherche l'est un peu moins et surtout le secteur de l'industrie non nucléaire reste encore assez mal représenté, sauf dans le réseau Rhône Alpes (en particulier pour les CND) et dans une moindre mesure dans le réseau RAMIP (industrie aéronautique). La plupart des réseaux ont obtenu un agrément de la DIRECCTE pour que leurs journées soient considérées comme des journées de formation continue : cela est un argument de poids pour améliorer la participation dans l'industrie.

Les journées des réseaux évoluent. De plus en plus souvent, en plus des exposés et temps de dialogue, elles proposent des Travaux Pratiques, et ce en liaison avec les SDIS des pompiers qui sont des participants actifs dans de nombreux réseaux. Par ailleurs les divisions régionales de l'ASN participent toujours à ces journées (selon des modalités



spécifiques à chaque réseau), la DGT et les DIRECCTES y assistent parfois et de plus en plus souvent les ARS y participent.

Les réseaux participent directement au fonctionnement du système RELIR et ont chacun nommé un contact RELIR. Un accord a été passé en octobre 2013 entre RELIR et les réseaux : on peut dire que cet accord a permis de revivifier le système RELIR ; en 6 mois, 6 nouvelles fiches ont ainsi pu être validées et mises à disposition de tous sur le site RELIR.

Evolution de la CORPAR

En 2010, les 7 réseaux existants ont demandé à se regrouper au sein d'une coordination. Celle-ci a été mise en place en 2011 avec le soutien de l'ASN et de la DGT. Elle se réunit formellement deux fois par an et entre temps ses membres échangent par mail ou skype.

Son rôle initial était de permettre une mise en commun de moyens et un échange de retour d'expériences pour faciliter la vie des réseaux en leur permettant de ne pas tout recréer à chaque fois. C'est ainsi que les lettres d'information produites par le réseau Grand Ouest sont maintenant distribuées par tous les réseaux et accessibles sur le site web de la CORPAR (www.corpar.fr); c'est ainsi aussi que les programmes des journées d'un réseau nourrissent la réflexion des autres réseaux lors de la préparation de leurs propres journées. Mais très rapidement la CORPAR a pressenti qu'elle pouvait tenir un autre rôle et elle l'a annoncé dès la signature de sa charte d'éthique le 7 octobre 2011 :

- * ...
- * être force de proposition et de partage, en tant que relais de retour d'expérience, à travers des rapports et des prises de position vis à vis des autres acteurs de la radioprotection
- * être partie prenante, dans les processus de décisions en cours d'élaboration par les instances institutionnelles le plus en amont possible et en favorisant préalablement la concertation entre les réseaux

La CORPAR fonctionne en « sollicitant » les réseaux et leurs membres ; son approche est totalement « bottom-up ». Ce processus permet de remonter les problèmes à résoudre : par exemple, l'accès limité aux données dosimétriques qui gêne tout particulièrement les PCR pour la mise en œuvre de l'optimisation de la radioprotection et qui a donné lieu à une prise de position publique en Avril 2012, validée par tous les réseaux et envoyée à la DGT et postée sur le site web de la CORPAR.

La CORPAR donne alors mandat à certaines personnes pour représenter les réseaux dans des Groupes de Travail organisés par des institutions nationales (en particulier des Autorités) sur des positions discutées dans les réseaux. Les mandatés sollicitent à leur tour les réseaux lors de l'avancée des travaux des GT, pour leur faire jouer le rôle de « groupes miroirs ».

C'est ainsi que la CORPAR a été invitée en septembre 2013 par la DGT à participer aux Groupes de travail sur la surveillance radiologique des travailleurs. La CORPAR est depuis lors très activement représentée par dix personnes mandatées dans ces groupes de travail.

La CORPAR et le renouvellement de la certification des PCR

Une négociation en cours devrait permettre de faire en sorte que la participation aux journées des réseaux soit reconnue comme partie intégrante du renouvellement de la certification des PCR. En effet, il est apparu très rapidement que ces journées jouaient un rôle important de formation permanente pour les PCR et acteurs de la radioprotection qui y

participaient. La CORPAR a fait valoir cela auprès des administrations. Celles ci pour en tenir compte ont fait évoluer le projet d'Arrêté sur la formation des PCR. Une fois l'arrêté publié la CORPAR a pris contact avec les organismes certificateurs des formateurs, pour discuter avec eux. Il s'agit d'envisager :

- les aspects pratiques des relations qui devraient s'établir entre organismes de formations (qui délivreront le renouvellement de la certification des PCR) et réseaux
- les contraintes que les réseaux devraient respecter en matière de qualité et de validation de l'acquisition des connaissances. C'est donc cette négociation qui est actuellement en cours.

La CORPAR et les enquêtes auprès des réseaux

Depuis deux ans, les membres des réseaux sont également sollicités par la CORPAR pour répondre à des enquêtes de terrain.

Il peut s'agir d'enquêtes initiées par la CORPAR : sont actuellement en cours une enquête sur le rôle de la PCR externe, et une autre sur les situations à risque pour le cristallin suite à l'évolution des limites d'exposition. Plus de 100 réponses à ce dernier questionnaire sont parvenues à la CORPAR ; elles ont permis de pointer des situations à risque jusqu'alors peu connues comme par exemple les expositions liées à la pratique de l'hypnose lors des procédures interventionnelles dans le secteur médical, l'utilisation des cyclotrons en recherche ou l'irradiation de composants électroniques.

Il peut aussi s'agir d'enquêtes « commandées » par des GT comme ce fut le cas pour le zonage ou plus récemment pour l'activité en médecine nucléaire et la gestion du risque d'exposition interne. Ce dernier a permis de recueillir 92 réponses auprès de 75 services de médecine nucléaire et 17 laboratoires RIA, et de mieux connaître les pratiques, ainsi il s'est avéré que 15% des services ne prennent jamais en compte le risque d'exposition interne dans les études de poste ou le classement des travailleurs.

D'autres enquêtes sont envisagées, comme par exemple une enquête sur l'activité des PCR afin de définir le temps nécessaire à chaque fonction particulière dans différents secteurs ou encore une enquête en liaison avec l'ANDRA sur les pièces activées d'accélérateurs linéaires utilisés en secteur médical..

Conclusion

Les réseaux couvrent donc maintenant tout le territoire métropolitain français ; ils jouent un rôle croissant dans la formation continue des acteurs de terrain. La CORPAR créée pour faciliter la vie des réseaux est devenue au niveau national un interlocuteur représentatif de ce qui se passe en dehors du nucléaire, c.a.d dans les secteurs médical et de la recherche et dans une moindre mesure industrie non nucléaire. Elle se propose de refléter de plus en plus les besoins et problèmes des radioprotectionnistes de terrain qu'elle représente. Elle envisage très sérieusement de participer à la rédaction de certains des guides d'application sectoriels qui vont accompagner la transposition de la Directive Européenne 2013/59.